

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Eugénie Akou Agbli	Numéro de permis 2010280	Date d'inspection Le 16 décembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Mon Doudou - Jeux de Lettres		Numéro de téléphone (506) 227-2722	
Adresse 176 Second Avenue Moncton NB E1C 7Y6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	21 déc. 2020	
Commentaires : 1 employé devra avoir la description de ses fonctions et de ses responsabilités.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	21 déc. 2020	
Commentaires : 1 employé devra compléter son cours de secourisme. Une preuve devra être dans le dossier de cet employé.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le dossier DS d'un membre du personnel est expiré. Le membre du personnel peut continuer à travailler à la garderie comme prévu. Cependant, la mise à jour de ce document est demandé dans un délais de 15 jours. S'assurer que cette nouvelle vérification est dans le dossier de cette employé. Une discussion a eu lieu au sujet de la responsabilité comme exploitant d'avoir ce document dans le dossier de l'employé dans l'établissement.</p> <p>Il y a eu une discussion au sujet du guide d'orientation pour les établissements de garderie éducative pendant la pandémie de COVID-19. Les questions ont été répondu. Le plan opérationnel est sur les lieux et le nouveau questionnaire de dépistage est utilisé. Discussion au sujet du registre quotidien lorsqu'il y a des visiteurs à la garderie. Discussion au sujet de la grille de nettoyage. La responsable partage qu'elle va actualiser sa grille de nettoyage pour chaque espace afin de mieux répondre à leur réalité.</p>
--

original signé par
Paula Morin

Le 16 décembre 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par
Florence Agbli

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 décembre 2020

Date